

# Variation, construction et instrumentation du sens dans la Bible

Francis Rousseaux

[francis.rousseau@ircam.fr](mailto:francis.rousseau@ircam.fr)

Au travers de sept exemples choisis, nous proposons un parcours herméneutique autour de la question du sens dans la Bible et de son rapport avec la Loi, la singularité, le sacrifice, la connaissance, la situation, la métaphore et le doute.

## 1. Le sens et la Loi

La loi du talion (Exode 21 27) est d'inspiration sociale et non individuelle : elle vise à limiter les excès de la vengeance.

Écoutons en effet Lamek, descendant de Caïn, faire part de sa vision de la vengeance, antérieure à celle acquise pendant l'exode : « J'ai tué un homme pour une blessure, un enfant pour une meurtrissure. C'est que Caïn est vengé sept fois, mais Lamek septante-sept fois » (Genèse 4 23-24).

Les Patriarches d'avant le déluge n'imaginaient pas de mesurer une agression intentionnelle à son corrélat physique : ils savaient qu'aucune vengeance ne rachèterait jamais une intention de nuire, car cette dernière resterait toujours plus originelle que la réaction de vengeance. C'est pourquoi ils pouvaient maudire les descendants de l'agresseur pour de nombreuses générations, sans jamais craindre que la sentence soit excessive. La vengeance est une médiation, définitivement en retrait sur ce qui l'a motivée : elle ne rattrape jamais son origine.

Cette position est sans doute philosophiquement puissante, mais elle entraîne l'explosion de la violence factuelle : son effet de dissuasion est en outre médiocre, les générations montantes acceptant mal des malédictions dont elles ne se sentent pas responsables.

La loi du talion, en proposant une mesure objective de l'agression et un mode objectif d'évaluation de la légitimité de la riposte, le tout assorti de clauses de suspension sélectives, limite l'explosion de la violence (Lévitique 19 17-18).

Cependant, en réduisant l'acte d'agression à son corrélat corporel, la loi du talion le décharge de son intentionnalité : le mal ne vaudrait que par sa trace effective, et ne pourrait être appréhendé qu'ainsi. C'est une part importante de la vie affective qui est ainsi réduite.

La loi du talion fait partie de la Loi, inscrite dans les tables de pierre par le doigt de Dieu pour Moïse et les Israélites.

Il reviendra à Paul de Tarse de remarquer que la Loi inscrite dans la pierre présente l'inconvénient majeur de réifier le Péché, c'est-à-dire de contenir et maintenir la possibilité des péchés, dans l'exacte mesure de son pouvoir d'interdiction : la Loi prescrit contre les péchés mais, dans le même mouvement, constitue et érige le Péché comme catégorie. Pour prévenir

quelques actualisations coupables, la Loi impose de vivre toutes les culpabilités comme possibles.

La Loi rationalise le Péché comme la loi du talion rationalise la vengeance.

C'est pour dénouer cette aporie que Paul proposera, à la suite du Christ, de considérer que la Loi est désormais dans le cœur de l'homme. Cette proposition constitue la pierre d'angle de la Nouvelle Alliance : si la Loi est dans le cœur de l'homme et si l'on jette les tables de pierre, c'est le Péché comme catégorie qui disparaît.

« Qu'est-ce à Dire ? Que la Loi est péché ? Certes non ! Seulement je n'ai connu le péché que par la Loi. Et, de fait, j'aurais ignoré la convoitise si la Loi n'avait dit : Tu ne convoiteras pas ! Mais, saisissant l'occasion, le péché par le moyen du précepte produit en moi toute espèce de convoitise : car sans la Loi le péché n'est qu'un mort » (Romains 7 8).

Avec Paul de Tarse, les péchés innommés succèdent au Péché qui, comme catégorie, est abrogée. Restent les vécus éprouvés en conscience par un homme renouvelé par là, dans l'irréductibilité de sa conscience toujours immédiate et toujours en situation de discernement.

Le pardon chrétien prend alors la tournure que Matthieu l'évangéliste lui donnera dans sa relation du sermon sur la montagne (Matthieu 5 38-39) : l'origine ne sera jamais plus la violence d'un agresseur, mais toujours le don d'un pardon originel. La provocation à la violence se fait conversion au pardon.

L'angoisse de l'abrogation de la Loi peut être affrontée. Désormais Dieu ne parle plus à un peuple élu et rassemblé autour d'une Loi, mais aux hommes qui le constituent et qui communient autour du Mystère de leur singularité.

### - **Le sens et la singularité**

Il est remarquable que la visée universelle de la secte du Nazaréen prenne appui sur l'irréductibilité de la personne, détentrice en conscience d'un vécu du Mystère. Autrement dit, l'universalisme chrétien repose sur l'impossibilité d'un universel transcendantal. Ce qui est universel, c'est le caractère singulier de chaque homme. Et l'amour d'autrui apparaît comme l'unique solution pour être fidèle à l'esprit de la Loi sans avoir à en préserver la lettre.

C'est paradoxalement la désacralisation de la Loi qui conduit à l'universel chrétien, bientôt extensible aux païens.

« Avant la venue de la foi, nous étions enfermés sous la garde de la Loi, réservés à la foi qui devait se révéler. Ainsi, la Loi nous servit-elle de pédagogue jusqu'au Christ, pour que nous obtenions de la foi notre justification. » (Galates 3 23-24)

La loi du talion rationalise la violence, tout comme la Loi rationalise le Péché comme catégorie. Elle échoue dans sa visée ultime, à savoir la constitution d'une l'universalité. Seule "la Loi dans le cœur de l'homme", en renvoyant chacun à sa subjectivité et au discernement de sa part divine, ouvre à la constitution d'un universel bien particulier, déjà en souffrance chez l'Ecclésiaste. Cet universel est tension vers la déclosion du divin, un peu au sens où l'entendra un Teilhard de Chardin.

Et c'est encore Paul qui instituera le recrutement des Gentils dans la Nouvelle alliance et qui réfléchira, pressé par les interrogations des églises primitives, à une figure capable d'harmoniser

le Peuple de Dieu porteur des racines de la révélation avec les Nations des Gentils se greffant pour déployer des fruits, dans l'attente du ralliement des branches soustraites.

En philosophie politique, les thèses dites théologico-politiques développent, à la suite du *Tractatus theologico-politicus* de Spinoza, l'intuition que des fictions opérationnelles aussi distantes que la monarchie de droit divin, la démocratie fondée sur l'égalité anthropologique, ou encore la Révolution française, ne sont intelligibles que dans le cadre d'un placement (théologico-politique) bien particulier, qui n'est autre que celui inauguré par Paul de Tarse. Elles en hériteraient même largement.

Par exemple, on pourrait montrer que des instances d'arbitrage international comme la Société Des Nations et l'Organisation des Nations Unies, en empêchant des guerres, maintiennent incidemment la catégorie de Guerre, et donc la possibilité des guerres. A cet égard, il est remarquable que la mondialisation de la guerre et la notion de guerre mondiale coïncident historiquement avec l'émergence de ces instances internationales d'arbitrage.

C'est ainsi qu'un certain universalisme occidental se déploierait, par fictions opérationnelles et institutions interposées, mais toujours ultimement interprétées et investies de sens par une personne, en droit inspirée. N'oublions pas que ce qui est universel ici est le caractère singulier de chaque homme.

Si on comprend la spécificité de l'universalisme à l'œuvre dans nos sociétés, et si on prend acte de son caractère implicite et chargé d'un lourd héritage, on mesure la difficulté d'en défendre les valeurs sur les théâtres internationaux sans nouer d'inextricables malentendus.

Tout autre universalisme régresserait aussitôt en loi totalisante et pourrait devenir, érigé en dogme, un redoutable instrument de conquête. Et les difficultés actuelles avec l'utopie démocratique pourraient bien s'originer là.

## **1. Le sens et le sacrifice**

Avant de donner les tables de la Loi à Moïse, Yahvé avait commencé par établir un dialogue privilégié avec Abraham, de la manière que l'on sait. "Il arriva que Dieu éprouva Abraham et lui dit : « Abraham ! Abraham ! » Il répondit : « Me voici ! » Dieu dit : « Prends ton fils, ton unique, que tu chéris, Isaac, et va-t'en au pays de Moriyya et là tu l'offriras en holocauste sur une montagne que je t'indiquerai. »" (Genèse 22 1-9)

A une époque où le sacrifice du premier né est chose courante, sans doute pour déclore le géniteur de son phylum et le contraindre à une existence ontogénétique irréductible à la reproduction (l'homme qui sacrifie son premier enfant commet un acte qui le précipite définitivement dans la nécessité transcendantale), le Dieu d'Abraham apparaît alors comme possibilité d'épargner la vie de l'enfant tout en préservant la productivité du geste initial, moyennant une ritualisation symbolique (le bouc émissaire est sacrifié à la place de l'enfant) et surtout un acte de foi en Yahvé qui seul rend cette conversion possible.

"Abraham étendit la main et saisit le couteau pour immoler son fils. Mais l'Ange de Yahvé l'appela du ciel et dit : « Abraham ! Abraham ! ». Il répondit « me voici ! ». L'Ange dit : « N'étends pas la main contre l'enfant ! Ne lui fais aucun mal ! Je sais maintenant que tu crains Dieu : tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique. » Abraham leva les yeux et vit un bélier, qui s'était pris les cornes dans un buisson, et Abraham alla prendre le bélier et l'offrit en holocauste à la place de son fils. (...) L'Ange de Yahvé appela une seconde fois Abraham du ciel et dit : « Je jure par moi-même, parole de Yahvé : parce que tu as fait cela, que tu ne m'as pas refusé ton fils,

ton unique, je te comblerai de bénédictions, je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable qui est sur le bord de la mer, et ta postérité conquerra la porte de ses ennemis. Par ta postérité se béniront toutes les nations de la terre, parce que tu m'as obéi. » ” (Genèse 22 10-18)

Lorsque j'habitais à Carthage il y a une quinzaine d'années (non loin du lieu où Saint Augustin fit ses adieux déchirants à sa mère Monique pour couper court à une vie de débauches), j'aimais visiter le sanctuaire punique de Tanit, non loin des ports puniques, baignant souvent dans cette lumière extraordinaire qui éclaire dans le même élan les barques à fond bleu et les colonnes romaines proches. Les lieux sont tout entiers organisés par leur usage consacré : le sacrifice systématique de chaque premier né, pratiqué avec ardeur par les carthaginois jusqu'à la destruction de leur cité par Scipion l'Africain.

J'essayais d'imaginer les conséquences transcendantales radicales de cette pratique : lorsqu'on tue de sa main son premier né, geste terrible, on s'interdit définitivement de s'installer “normalement” dans la phylogenèse, on s'oblige littéralement à devenir, tout acte médiocre est à jamais banni de son possible. Quel pacte avec quel diable, quel homme pouvait-il échapper à l'énormité de ce geste au prix exorbitant ?

« Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres quand il offrit Isaac, son fils, sur l'autel ? Tu le vois : la foi coopérait à ses œuvres et par les œuvres sa foi fut rendue parfaite. Ainsi fut accomplie cette parole de l'Écriture : Abraham crut à Dieu, cela lui fut compté comme justice et il fut appelé ami de Dieu. » (Jacques 2 21-22)

Le Dieu d'Abraham existe à ce prix, il est ce prix. Suspendre le sacrifice du premier né pour le transformer en immolation de l'animal qui passe par là, qui n'est ni son enfant ni celui du voisin, ceci a un prix énorme : la perte de l'effet de sens transcendantal du geste original. Et le principe qui s'adresse à vous pour demander cette transformation, c'est cela Dieu, auquel il faut croire follement pour équilibrer adéquatement la suspension. Autrement dit, le Dieu d'Abraham existe en intervenant pour supprimer un geste effectif à effet de transcendance et qu'il se trouve par là même investi de cet effet de transcendance. Au commencement était le verbe.

Par sa foi, Abraham, mis à l'épreuve, a offert Isaac, et c'est son fils unique qu'il offrait en sacrifice, lui qui était le dépositaire des promesses, lui à qui il avait été dit : « C'est par Isaac que tu auras une postérité. » “Dieu, pensait-il, est capable même de ressusciter les morts; c'est pour cela qu'il recouvrera son fils, et ce fut un symbole.” (Hébreux 11 17-19)

Et l'on parle de sacrifice animal : c'est le sacrifice (du nouveau né) qui est sacrifié, et transformé en un pacte avec Dieu. L'homme réalise ainsi une “affaire” fantastique : il n'a plus à faire le geste difficile de tuer son premier né, mais sa vie spirituelle est assurée contre la régression. L'animal, lui, est la victime absolue de cet arrangement humain<sup>1</sup>, le fameux bouc émissaire.

---

<sup>1</sup> A mon sens, l'innovation d'Abraham - le sacrifice du premier né était une pratique rituelle des Cananéens - constitue un fond de culpabilité insondable. En effet Abraham, en instituant une pratique d'une injustice absolue envers l'animal au nom de Yahvé, en préservant sa vie spirituelle tout en augmentant son confort moral, prêterait toujours désormais à de terribles contresens.

## 2. Le sens et la connaissance

La salle des actes de la Cour des Comptes, rue Cambon à Paris, est ornée d'une représentation peinte de Suzanne dans la scène biblique du jugement de Daniel<sup>2</sup> (Daniel 13). Le tableau fait face aux juges, à l'insu du public.

Les juges de la Cour des Comptes ont Suzanne sous les yeux, comme naguère les vieillards, qui exigèrent d'elle qu'elle se dévoile pour comparaître. Doit-on voir là le rappel du danger de subversion que comporte nécessairement l'acte de juger ? Peut-on persifler au contraire que les juges jouissent toujours impunément du spectacle de Suzanne dévoilée, sans jamais risquer rien devant l'assemblée du peuple ?

Daniel est un enfant hébreu exilé à la cour de Nabuchodonosor, peu après la prise de Jérusalem par les babyloniens en l'an 587 avant notre ère. Suzanne était la femme d'un notable estimé de Babylone, dont la maison abritait quelquefois les procès jugés par les deux vieillards qu'on avait cette année-là désignés comme guides du peuple.

Suzanne, femme d'une grande beauté, aimait à se promener dans le jardin aux heures chaudes durant lesquelles tout le monde s'était retiré. Les deux vieillards se mirent à désirer Suzanne et, esclaves tourmentés de leur passion, se mirent à épier chaque jour ses promenades. Honteux mais forcés de s'avouer mutuellement leur semblable dessein, ils convinrent de guetter ensemble l'occasion de surprendre Suzanne.

Un jour où Suzanne avait congédié les servantes et se trouvait seule dans l'intention de se baigner, les deux juges purent la soumettre au chantage en la menaçant d'un faux témoignage : si Suzanne s'obstinait à refuser leurs avances, elle serait convaincue d'adultère, réputée prise en flagrant délit par des juges du peuple.

Suzanne préféra la perspective de mourir innocente à celle de pécher à la face du Seigneur, et les vieillards composèrent le faux témoignage destiné à la perdre, non sans avoir une dernière fois joui de sa beauté convoitée en la contraignant à se dévoiler devant toute l'assemblée réunie à l'occasion de sa comparution en procès.

L'assemblée, en pleurs, dû s'en remettre au jugement des anciens du peuple et ratifia la condamnation à mort de l'accusée sur la seule base de la déclaration commune des faux témoins. Suzanne proclama son innocence à la face de Dieu qui l'entendit et suscita l'esprit saint de l'enfant Daniel, présent ce jour-là, qui se mit à crier à la surprise générale « Je suis pur du sang de cette femme ! ».

Appelé à s'expliquer sur le sens de ces paroles, en vérité étranges dans la bouche d'un jeune enfant, Daniel continua d'étonner en prétendant convaincre les accusateurs de faux témoignage et en provoquant la fierté du peuple « Vous êtes donc assez fous, fils d'Israël, pour condamner sans enquête et sans évidence une fille d'Israël ? ».

Stupéfaits que Dieu ait conféré la dignité de l'âge à un enfant, les anciens invitèrent Daniel à siéger au milieu d'eux et à conduire la révision du procès. Daniel procéda aussitôt à l'interrogatoire séparé des deux vieillards, à qui il demanda tour à tour de préciser sous quel

---

<sup>2</sup> Le Livre de Daniel a sans doute été écrit en l'an 166 avant notre ère. Il nous est parvenu en grec dans la traduction dite des Septante, destinée aux Juifs de la Dispersion. Dn 13 est un fragment dit deutérocanonique, que ne comportent pas les éditions protestantes de la Bible. Les autorités protestantes en effet, ayant suivi le canon proposé par les Juifs de Palestine, ne reconnaissent pas le caractère sacré de certains fragments du Livre de Daniel.

arbre ils avaient vu Suzanne commettre l'adultère. Ceux-ci se contredirent manifestement en prétendant avoir surpris le commerce qui sous un acacia, qui sous un tremble.

L'assemblée entière bénit Dieu qui sauve ceux qui espèrent en lui, et se retourna contre les menteurs pour les mettre à mort, conformément à la Loi de Moïse. Rassurés sur la dignité de Suzanne, ses proches rendirent grâce à Dieu et grand fut désormais Daniel aux yeux du peuple.

J'ai toujours été frappé par la manière dont le faux témoignage des vieillards est subtilement organisé autour de savoirs et de croyances ayant trait à la Loi. La Loi prescrit le comportement des fils d'Israël, en proscrivant certains actes, postures ou attitudes. Par exemple "Tu ne commettras pas d'adultère" (Exode 20 14) proscriit un geste sans constituer en aucune façon un guide pratique pour parvenir à garantir la non-transgression de l'interdit. Dans l'exemple "Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain" (Exode 20 17), c'est l'intention d'opérationnaliser un désir pour l'assouvir qui est considérée comme une posture proscrite.

Les vieillards sont issus du peuple et savent que la Loi prescrit la mort pour le coupable d'adultère. Mais ils savent aussi que Suzanne, élevée par ses parents dans la loi de Moïse et habitant une maison dans laquelle on rend régulièrement justice, n'ignore pas cette disposition légale. Leur calcul épistémique est validé par la réaction première de Suzanne : « Si je cède - à *la tentation de mépriser votre chantage* -, c'est pour moi la mort ... ».

Par ailleurs, ils sont aussi juges, et savent bien qu'ils n'auront aucun mal à faire croire leur témoignage au peuple, respectueux des traditions. Il faut encore ajouter que ces juges, que Suzanne a croisés souvent et qu'elle a peut-être même vu rendre justice, savent que Suzanne se sait inexorablement soumise à leur puissance. Et là encore, la justesse de leur calcul est attestée par l'analyse que Suzanne fait de la situation : « ... Si je résiste - à *la tentation de mépriser votre chantage* -, je ne vous échapperai pas »).

Et voilà le piège tendu, auquel la connaissance de Suzanne, en tant qu'elle est elle-même sue des vieillards, participe pleinement.

Mais Suzanne, si elle est innocente au regard de la Loi de Moïse, ne l'est peut-être pas totalement au regard de la loi du Christ. En effet, elle évalue rationnellement le piège des vieillards avant de prendre la décision de s'en remettre à Dieu, et les enjeux lui apparaissent très clairement. Ainsi discerne-t-elle : « Me voici traquée de toutes parts : si je cède, c'est pour moi la mort, si je résiste, je ne vous échapperai pas. Mais mieux vaut pour moi tomber innocente entre vos mains que de pêcher à la face du Seigneur ».

Suzanne eut-elle été piégée si elle avait été innocente au sens du Christ, ignorant tout de la Loi de Moïse et puisant sa force dans la "Loi au cœur même de l'Homme" ? L'école de Palo Alto nous montrerait peut-être qu'elle aurait été à ce moment-là invulnérable à toute menace de ce type, étant incapable d'en appréhender la nature, un peu comme cet homme qui, obligé de livrer la bourse ou la vie, grommelle dans une langue inintelligible, indiquant par là qu'il ne comprend pas ce qu'on attend de lui, et qui s'en trouve sauvé.

Un détail dans l'organisation du monologue de Suzanne nous interpelle en ce sens. Lorsqu'elle analyse la situation telle qu'elle la vit, dans la perspective d'une décision, elle s'oriente d'emblée vers un constat de piège (« Me voici traquée de toutes parts ... »), sans comprendre que c'est cela même qui la piège dans une relation humaine. Mais ce qu'elle ajoute aussitôt l'éloigne paradoxalement d'une solution négociée avec les hommes : « ... Si je cède, c'est pour moi la mort, si je résiste, je ne vous échapperai pas ».

Ce qui frappe dans l'analyse de Suzanne est tout entier contenu dans les a priori qu'elle porte implicitement. Si Suzanne avait dit « ... Si je résiste - à votre chantage -, c'est pour moi la mort, si je cède - à votre chantage -, je ne vous échapperai pas », elle aurait placé le chantage au cœur de la situation et, en le reconnaissant comme une fiction opérationnelle produite par les vieillards, elle aurait peut-être ouvert un dialogue de négociation avec les auteurs de la fiction.

Or Suzanne ne parle pas aux hommes, mais à Dieu seul : même Daniel n'engagera pas le dialogue avec elle lors de la révision du procès. Elle ne cherche pas à faire entendre raison aux vieillards (c'est du reste elle qui crie la première, déclenchant les cris des vieillards contre elle et l'exécution de leur menace), et tend à les précipiter dans la fermeture de leur imposture, jouant pleinement le rôle que Dieu lui a assigné dans un drame destiné à révéler le prophète Daniel de manière éclatante. Et sa façon de mépriser le chantage comme catégorie de l'analyse qu'elle livre de la situation en fait un personnage quelque peu ambivalent, qui est de ce monde lorsqu'il s'agit d'appréhender le péché, mais qui vise l'autre monde lorsqu'il s'agit de le traiter.

### 3. Le sens et la situation

Daniel est un tout jeune enfant. Comme tel, il n'est pas censé posséder la “dignité de l'âge”, manifestée par la capacité à formuler des convictions et à tenir des raisonnements logiques pour en constituer la légitimité. Comme tel, il n'est pas non plus sujet à des désirs coupables, réservés aux adultes qui peuvent seuls perdre le sens sous leur emprise et négliger de regarder vers le Ciel jusqu'à en oublier ses justes jugements. Daniel, simplement parce qu'il est enfant, est réputé n'avoir ni les moyens d'une expression raisonnable, ni les motifs de mobiliser ces moyens dans une visée subversive. Il réside en deçà de toute possibilité de compromission dans une affaire de justice humaine.

Il est d'emblée “pur du sang de cette femme”, car pur de toute décision légale. En particulier, il est a priori incapable de tout jugement sur un jugement.

Quant aux anciens, sans doute intimement convaincus de l'innocence de Suzanne mais n'osant questionner le dogme de l'infailibilité des juges du peuple, ils demeurent dans l'incapacité de démontrer leur conviction et habitent la frustration et la tension afférentes. Peut-être aussi craignent-ils, eux qui n'ont pas manqué non plus de remarquer l'exceptionnelle beauté de Suzanne et peut-être même de la convoiter, de voir leur intervention passer pour une manœuvre de conquête courtisane ?

Daniel, lorsqu'il se déclare avec force “pur du sang de Suzanne”, révèle par là qu'il sait quelque chose qu'il ne peut théoriquement pas savoir. Et lorsqu'il stigmatise la lâcheté des anciens (« Vous êtes donc assez fous, fils d'Israël, pour condamner sans enquête et sans évidence une fille d'Israël ? ») tout en assortissant son intervention d'une promesse de résolution (« Retournez au lieu du jugement, car ces gens ont porté contre elle un faux témoignage »), c'est finalement à Dieu qu'ils attribuent la volonté de réviser le procès.

La méthode déployée par Daniel est alors celle de la reconstitution, à laquelle nul ne songe plus à se souscrire. Et les vieillards paient cher leur manque de concertation, sans doute dû au caractère fortement contingent de leur entente (il semble d'ailleurs que les versets 13 et 14, qui décrivent les modalités historiques de cette entente forcée, ne figurent que dans la version grecque du texte biblique) : alors qu'ils ont adroitement composé leur fausse déclaration sur certains aspects logiques, sans doute avertis par leurs malversations passées, ils ont négligé de simples considérations topologiques.

Et comment Daniel, ignorant tout des stratégies déployées par les vieillards éperdus de désir, pouvait-il les confondre autrement qu'au travers de questions enfantines ? Ainsi fallait-il que Daniel soit enfant, afin d'innocenter par avance tout procès d'intention. Il en va certes de l'effet produit par sa sidérante intrusion dans le cours du jugement.

Car un jeune homme aurait tout aussi bien pu, en droit, proférer ses paroles et conduire la révision. Mais il n'eut probablement pas été entendu, comme si le soupçon de la compromission allait de pair avec celui du savoir construit. Jeune homme, on eut pu croire qu'il était amoureux de Suzanne, et que son inspiration provenait d'une passion pleine d'espérance.

Mais Daniel ne décide pas, il est inspiré par Dieu. C'est un prophète, et c'est un enfant. Le texte biblique ne nous laisse pas de marge interprétative sur ce point précis. Il aurait été beaucoup plus difficile au Christ d'emporter la conviction, car alors le soupçon aurait immédiatement pesé sur l'interprétation de sa posture. Cherche-t-il à séduire Suzanne ? Serait-il même le complice que les vieillards ont pris sur le fait de commerce d'adultère, mais dont ils n'ont pu s'emparer par manque de force physique ? Recherche-t-il la reconnaissance du riche Ioakim, époux de Suzanne ? Désire-t-il s'imposer comme juge du peuple ? Veut-il démontrer que le mode de recrutement des juges du peuple laisse à désirer ? Souhaite-t-il réformer le système judiciaire dans son ensemble ?

Un procès ne saurait être instruit que par des personnes compétentes qui sont, du fait même de cette compétence, en position de le pervertir. Le soupçon est corrélatif au jugement.

Et Dieu, dans la bouche de Daniel à l'heure de la révision du procès, use-t-il d'une méthode d'enquête conduisant à une évidence empirique qui accable les coupables et innocente la victime d'une machination ? Si tout porterait à le faire croire, la réponse formelle à cette question n'est pas si simple.

Daniel sait d'emblée que les juges ont menti. Son but est donc de nier le faux; il n'est pas de prouver le vrai. Sa méthode ne vise l'évidence empirique qu'en apparence. Car rien ne prouvera jamais le mensonge en langue que la contradiction en langue. Il s'agit donc d'engager et de provoquer, au travers d'un simulacre de reconstitution, le vécu subjectif des vieillards.

Si la méthode de Daniel revêt toutes les apparences d'une reconstitution empirique, censée permettre la confrontation des deux versions du récit de l'adultère qu'en font les accusateurs, la visée profonde de l'interrogatoire consiste en premier lieu à déstabiliser les juges et à les troubler pour démonter leur collusion. Une variante policière du scénario biblique, davantage digne de Salomon, aurait tout aussi bien pu prévoir une réponse concordante des témoins. Il aurait alors suffi de leur mentir en leur faisant croire que leurs témoignages divergeaient pour obtenir un effet similaire sur leur équilibre.

Mais Daniel ne ment pas, Dieu lui épargnant cet obstacle. Cependant, il est conduit à trahir quelque peu son innocence enfantine lorsqu'il laisse transparaître sa connaissance du dossier d'antériorité des juges; ainsi à l'un : “Tu as vieilli dans l'iniquité et voici, pour t'accabler, les fautes de ta vie passée, porteur d'injustes jugements, qui condamnais les innocents et acquittais les coupables” et à l'autre “Ainsi agissiez-vous avec les filles d'Israël, et la peur les faisait consentir à votre commerce”.

Daniel connaîtrait-il finalement le désir, pour savoir à quel point les vieillards ont été réduits sous son emprise ?

Dans cette importante scène biblique, il s'agit de révéler Daniel comme prophète aux yeux du peuple en exil, et tout y concourt efficacement, quitte à recourir à la caricature des personnages



et des interactions. J'aimerais comparer ce dispositif narratif avec la relation de l'intervention dans le cours d'un procès d'un autre personnage, jeune homme celui-là : c'est l'épisode de la lapidation de la femme adultère, relaté dans le Nouveau testament.

« Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Or dans la Loi Moïse nous a prescrit de lapider ces femmes-là. Toi donc, que dis-tu ? » Ils disaient cela pour le mettre à l'épreuve, afin d'avoir matière à l'accuser. (...) Comme ils persistaient à l'interroger, il se redressa et leur dit « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre ! » (Jean 8 1-11)

La situation de flagrant délit d'adultère à laquelle Jésus de Nazareth est confronté ressortit d'une tout autre destination : Jésus est provoqué par ses détracteurs, qui sont en position de force, il est piégé dans une situation extrêmement dangereuse (voir l'excellente analyse de cette scène que propose René Girard). Ne rien faire équivaudrait à reconnaître qu'il n'a rien à apporter et que l'ordre alors à l'œuvre suffit bien, ce qui revient à admettre qu'il est coupable d'imposture, et qu'il est un faux prophète. S'opposer directement à la Loi reviendrait à se reconnaître profanateur et à s'exposer immédiatement à des conséquences radicales. Plus subtilement, entrer dans des considérations modales sur cet adultère en particulier, alors même qu'on recherche peut-être le complice du crime, ferait bien vite apparaître l'orateur comme un suspect.

Ici, pas d'enquête spectaculaire, pas de mise en scène grandiose, mais bien plutôt une posture d'humilité nécessaire (Jésus de Nazareth, interrogé, commence par baisser les yeux et dessiner sur le sable avec un bâton). Il ne s'agit plus d'introniser un prophète, mais de nous questionner sur la rigidité de l'Alliance et la sclérose du Sanhédrin.

#### **4. Le sens et la métaphore<sup>3</sup>**

Lorsque Paul de Tarse autorise le recrutement des Gentils dans la Nouvelle alliance, les églises primitives, qu'elles soient constituées de Juifs convertis, de païens convertis, ou encore d'une réunion de ces deux genres, ne tardent pas à le questionner sur des détails pratiques d'organisation.

Très vite, Paul doit développer et mettre en œuvre des figures métaphoriques dans le but d'intégrer le Peuple de Dieu, porteur des racines de la révélation, avec les Nations des Gentils, se greffant pour participer à la fructification, dans l'attente du ralliement des branches soustraites (les Juifs refusant de souscrire à la Nouvelle alliance).

« Mais si quelques-unes des branches ont été coupées tandis que toi, sauvageon d'olivier, tu as été greffé parmi elles pour bénéficier avec elles de la sève de l'olivier, ne va pas te glorifier aux dépens des branches. Ou si tu veux te glorifier, ce n'est pas toi qui portes la racine, c'est la racine qui te porte. (...) Et eux, s'ils ne demeurent pas dans l'incrédulité, ils seront greffés : Dieu est bien assez puissant pour les greffer à nouveau. En effet, si toi tu as été retranché de l'olivier sauvage auquel tu appartenais par nature, et greffé, contre-nature, sur un olivier franc, combien plus eux, les branches naturelles, seront-ils greffés sur leur propre olivier ! » (Romains 11 16-24)

---

<sup>3</sup> J'aimerais parler un jour du cycle liturgique, l'invention géniale que l'on sait, consistant à replier un temps linéaire orienté sur un cercle orienté lui aussi, puis à lire le temps présent en coïncidence perpétuelle avec ce cercle. En particulier, il faudra expliquer les contraintes fonctionnelles introduites par ce type de représentation : rien ne garantit au départ que le repli sur un cercle annuel d'une vie de trente-trois ans (par exemple) ne produira un cercle liturgique convenable, c'est-à-dire lisible chronologiquement. Imaginez par exemple que le Christ soit né entre Pâques et la Pentecôte !

Les métaphores de Paul sont souvent géniales (j'aimerais montrer un jour que sa vision du couple et du mariage, qu'il mobilise comme métaphore de l'Eglise et du fidèle, loin de faire de lui le misogynne qu'on dit, est extrêmement astucieuse et riche). Et je trouve que les efforts déployer par lui et ses proches pour construire un modèle d'intégration religieuse sont très intéressants, et ouvrent de vastes espaces interprétatifs, dans lesquels un Bossuet, par exemple, va s'engouffrer massivement (et de façon notoirement subversive).

Entendons Bossuet citer Saint Paul dans son *Discours sur l'histoire universelle*, et imaginons tout le parti stratégique qu'il tirera de ces modèles pauliniens : "Les Juifs sont-ils tombés pour ne se relever jamais ? A Dieu ne plaise ! Mais leur chute a donné occasion au salut des Gentils, afin que le salut des Gentils leur causât une émulation qui les fît entrer en eux-mêmes. Que si leur chute a été la richesse des Gentils, qui se sont convertis en si grand nombre, quelle grâce ne verrons-nous pas reluire quand ils retourneront avec plénitude ! Si leur réprobation a été la réconciliation du monde, leur rappel ne sera-t-il pas une résurrection de mort à vie ? Que si les prémices tirées de ce peuple sont saintes, la masse l'est aussi ; si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi ; et si quelques-unes des branches ont été retranchées, et que toi, Gentil, qui n'étais qu'un olivier sauvage, tu aies été enté parmi les branches qui sont demeurées sur l'olivier franc, en sorte que tu participes au suc découlé de sa racine, garde-toi de t'élever contre les branches naturelles. Que si tu t'élèves, songe que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que c'est la racine qui te porte. Tu diras peut-être : Les branches naturelles ont été coupées, afin que je fusse enté en leur place. Il est vrai, l'incrédulité a causé ce retranchement, et c'est ta foi qui te soutient. Prends donc garde de ne t'enfler pas, mais demeure dans la crainte : car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, tu dois craindre qu'il ne t'épargne encore moins. (page 251) »

Ces modèles, en tentant de concilier phylogenèse et ontogenèse, singularité et universalité, crainte et revendication, où le futur explique le passé tout autant que l'inverse, et où le présent se légitime par l'accomplissement d'annonces passées, me paraissent bien plus riches que le droit du sang ou la raison du territoire.

## 7. Le sens et le doute

On sent une crainte visionnaire chez le Qohélet qui, vivant probablement dans un monde contemporain du Christ, ne se satisfait guère de la Loi sans pour autant oser investir de sens d'autres possibilités : "Tout est vanité, tout s'en va vers un même lieu, tout vient de la poussière, tout s'en retourne à la poussière" ou encore "Ce qui est fut déjà; ce qui sera est déjà." (Ecclésiaste 3 15-20)

Aucune des multiples tentatives de rendre compte de l'étrange ambivalence du Qohélet ne m'a jamais ému. Jusqu'à lecture des conclusions de l'investigation d'André Neher dans ses *Notes sur Qohélet*, que je me contenterai de citer ici.

« Qohélet connaît la disproportion entre l'œuvre de Dieu et le don de Dieu, et il sait que si l'homme doit répondre à l'une par la crainte, à l'autre par l'observance, il ne peut justement faire que cela. D'où la tragique ambiguïté du livre de Qohélet, où la sagesse la plus scrupuleuse s'allie à l'aventure la plus folle. C'est que l'expérience humaine ramène nécessairement à des limites. Et en deçà de ces limites, tout est justifié, le simple comme le complexe, le mesquin comme le sublime, l'enjeu prudent comme le va-tout insensé. Au delà, rien n'est plus justifié. Mais du moins est-on irrémédiablement poussé vers les bornes de cet au-delà. L'expérience humaine se joue en deçà de la mort, mais elle est dirigée vers la mort ; nous sommes entraînés avec force vers un fossé que nous ne pouvons sauter.

Le sentiment rendant au mieux compte de cette expérience est le vieillissement, et il n'est pas fortuit que le livre même de Qohélet présente une structure vieillissante, une hâte d'en finir avant la fin. Tout est fragment, même le livre de Qohélet. Sous les doigts de l'auteur, il vieillit, devient inutile, se transforme en rebut. Et l'auteur l'arrête. Au lieu de se soucier d'un achèvement possible, il confère à l'œuvre le caractère même de sa propre vie, de la vie du monde : celui de fragment.

Car la seule œuvre qui compte, la seule qui sera déposée dans l'éternité, c'est l'œuvre de Dieu. Peut-être, cette œuvre contient-elle le don que Dieu a fait aux hommes et la transfiguration que le temps et l'existence des hommes auront imprimé à ce don, peut-être l'œuvre humaine est-elle, elle aussi, "éternisable". Qohélet laisse la question en suspens. Dieu a "donné" à Job, et il a "repris". La péripétie est parfaite, et, du dehors, Job peut juger et dire « Que Dieu soit béni ! ». Mais Qohélet est en plein cœur du drame ; son temps et son existence sont le don même. Il ne peut juger ni en bien, ni en mal, car le jugement ne peut intervenir qu'à la fin de la péripétie. Mais alors, Qohélet ne sera plus là, et Dieu, Dieu seul pourra juger. »

## **Conclusion**

La Bible, en tant qu'elle relate la quête de sens d'un Peuple, bientôt étendu à une Eglise, dans son rapport idolâtre, monolâtre puis monothéiste avec une divinité exigeant et mystérieuse, mais aussi pédagogue, suffirait à elle seule à illustrer la question de la variation, la construction et l'instrumentation du sens.

## **Références bibliographiques**

1. *La Bible de Jérusalem*, Desclée de Brouwer, 1975
2. Alain Badiou, *Saint Paul, la fondation de l'universalisme*, PUF, 1997
3. Jacques Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, Garnier Flammarion, 1966
4. Ludwig Feuerbach, *L'essence du christianisme*, Tel Gallimard, 1968
5. Hegel, *Leçons sur les preuves de l'existence de Dieu*, Aubier, 1994
6. André Neher, *Notes sur Qohélet*, Les Editions de Minuit, 1951
7. Simone Weil, *Œuvres*, Quarto Gallimard, 1999